

Procès-Verbal  
Conseil Municipal  
du 10 juin 2024  
à la mairie de Chichilianne

Patrick Beaufiles	P	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	P	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczyński	P	Eric Vallier	P		

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité  
Pouvoir : Pas de pouvoir  
Public : 1 personne

Début de la réunion : 20h30  
Fin de la réunion : 22h00

Le conseil municipal débute :

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 mai 2024 est lu en début de séance pour approbation.

Vote :

Pour : 7

Abstention : Patrick Beaufiles (absent excusé)

Le conseil municipal adopte le compte-rendu du 13 mai 2024

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1 - Délibérations modificatives de crédits :
  - a. M57 attribution compensation investissement CDC
  - b. M49 amortissements
  - c. M4 amortissements
- 2 - Renouvellement ligne de trésorerie – Caisse d'Epargne
- 3 - Votes Taxe foncière bâti – Taxe foncière non bâti – Taxe d'habitation résidence secondaire
- 4 - Devis projet « Valorisation des boues du lagunage »
- 5 - Devis pompe La Chanas

Divers

1 - Délibérations modificatives de crédits

a - M57 attribution compensation investissement CDC - 4 500 €  
Ecriture non validée par la trésorerie – crédit pris sur Les Chaumailoux

b - M49 amortissements – 305 €

c - M4 amortissements – 38 €

b et c : écriture de trésorerie : régul sur les amortissements - équilibrages

Les écritures de régul sont faites sur des comptes votés, mais on sait dès à présent que tout ne sera pas dépensé sur ces comptes.

Votes :

Pour : 8 voix

*Délibération adoptée à l'unanimité pour les modifications de crédits*

## 2 - Renouvellement ligne de trésorerie – Caisse d'Épargne

M. le Maire rappelle la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie de la Caisse d'Épargne pour le financement des différents travaux d'urgence qui seront à réaliser sur la commune.

Le montant de cette ligne de trésorerie est de 100 000 €.

Cela permet à la commune de régler les dépenses nécessaires sachant qu'il faut nécessairement payer les factures avant de recevoir les subventions.

Le taux à ce jour est entre 3,911 % et 3,913 %

Il n'y a que les frais et les intérêts qui restent à charge de la commune et rentrent en comptabilité.

A noter qu'en 2023 cette ligne de trésorerie n'a servi que pour quelques petits frais.

*Adoptée à l'unanimité. Le CM autorise et charge M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce renouvellement.*

## 3 - Votes Taxe foncière bâti – Taxe foncière non bâti – Taxe d'habitation résidence secondaire

Délibération déjà votée lors des précédents conseils.

C'est une mise à jour administrative, il est nécessaire de nommer les taxes indépendamment :

- Taxe foncière bâti : 35,9 %
- Taxe foncière non bâti : 65,0 %
- Taxe d'habitation résidence secondaire : 13,0 %

*Adoptée à l'unanimité.*

## 4 - Devis projet « Valorisation des boues du lagunage »

Dossier suivi par Daniel Martin

Un devis de l'entreprise AGRESTIS pour l'étude de valorisation des boues du lagunage est présenté pour un montant de 3 630,00 € HT (montant déjà inclus dans le devis initial).

*Adoptée à l'unanimité. Le conseil municipal accepte le devis, charge et autorise M. le Maire à le signer, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de travaux.*

## 5 - Devis pompe La Chanas

Dossier suivi par Jean-Noël Bouvier

Un devis de l'entreprise JOUBERT pour l'installation d'une pompe surpresseur pour la cabane de la bergerie de la Chanas est présenté pour un montant de 1 400,00 € HT.

*Adoptée à l'unanimité. Le conseil municipal accepte le devis, charge et autorise M. le Maire à le signer, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de travaux.*

## Divers

### Panneaux du Parc

Voir dans les précédents PV de conseils municipaux.

Le Parc place différents panneaux / cabanes sur notre commune. Dont une place Thiers.

Cette dernière, de plus de 2m de haut, a été placée devant une fenêtre bouchant ainsi la vue : désagrément. Ce panneau ne devait pas être là, mais lors de l'installation par le Parc, il y avait des tuyaux gênants sur l'emplacement initialement prévu.

Dossier en cours. Une visite des élus est prévue le mardi 11 juin à 8h afin de se rendre compte du problème et de le solutionner.

ABC (Atlas de la Biodiversité Communale) : une réunion est prévue le jeudi 27 juin à 18h.

Travaux sur la commune

Un arrêté de circulation / stationnement pour le 17 juin sera fait afin de permettre les travaux d'un muret en limite d'un privé et de la commune.

Rappel : pour tout travaux lié à l'urbanisme, une demande doit être faite en mairie.

Installation de barrières sur le chemin menant aux Fourchaux :

Il est déjà prévu une barrière (à charge du Parc pour la barrière, à charge de la commune pour l'installation).  
Prévoir à mettre une deuxième barrière afin d'empêcher l'accès sous le chemin.

La mise en place de barrières limitant ainsi l'accès aux véhicules touristiques et notamment pour les rave parties.

En attendant de recevoir la barrière du Parc, des graviers seront mis en place.

Donc, dossier toujours en cours, avec visite sur place pour l'organisation de la seconde barrière.

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un Conseil municipal le lundi 22 juillet à 20h30 dans la salle du Conseil municipal.

Compte-rendu

Établi par Marie-Pierre Joubert et Patrick Beaufiles

Validé au Conseil municipal du 22 juillet 2024

(Tous les documents sont accessibles en consultation en mairie).